



HAL
open science

De la question coloniale chez les anciens et néo-institutionnalistes

Abdallah Zouache

► **To cite this version:**

Abdallah Zouache. De la question coloniale chez les anciens et néo-institutionnalistes. 2012. halshs-00768445

HAL Id: halshs-00768445

<https://shs.hal.science/halshs-00768445v1>

Preprint submitted on 21 Dec 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

W P 1237

**De la question coloniale chez les anciens et
néo-institutionnalistes**

Abdallah Zouache

December 2012

GATE Groupe d'Analyse et de Théorie Économique Lyon-St Étienne

93, chemin des Mouilles 69130 Ecully – France

Tel. +33 (0)4 72 86 60 60

Fax +33 (0)4 72 86 60 90

6, rue Basse des Rives 42023 Saint-Etienne cedex 02 – France

Tel. +33 (0)4 77 42 19 60

Fax. +33 (0)4 77 42 19 50

Messagerie électronique / Email : gate@gate.cnrs.fr

Téléchargement / Download : <http://www.gate.cnrs.fr> – Publications / Working Papers

De la question coloniale chez les anciens et néo-institutionnalistes

Par Abdallah Zouache

Contact : zouache@univ-st-etienne.fr

Université de Lyon, Lyon, F-69007, France ; CNRS, GATE Lyon Saint-Etienne, Ecully,
F-69130, France ; Université Jean Monnet, Saint-Etienne, F-42000, France.

Résumé

L'article propose une analyse comparative du traitement de la question coloniale par les anciens et les néo-institutionnalistes nord-américains. Dans le cas des anciens institutionnalistes, le sujet colonial est indissociable de la question raciale. L'article montre également une convergence conceptuelle entre les deux traditions autour d'une explication culturaliste de la dynamique institutionnelle. Les anciens et les néo-institutionnalistes mettent au premier plan le rôle de la culture religieuse comme facteur explicatif de l'émergence des institutions efficaces. La convergence entre anciens et néo-institutionnalisme sur le rôle de la culture dans la sélection et l'évolution des institutions efficaces illustre l'ambiguïté de la relation entre race et culture.

Mots-Clés : Colonialisme, institutionnalisme, race, développement.

Codes JEL : B 15, O 10, K 00

Abstract

This article examines how the colonial issue is included in old and new institutionalism. In old institutionalism, colonialism is analyzed in a racial framework. This article reveals a conceptual convergence between both traditions around a culturalist explanation of institutional dynamics. Old and new institutionalism insists on the religious culture as an filter which led to the emergence of efficient institutions. This convergence illustrates the ambiguous relationship between race and culture in the institutionalist tradition.

Keywords : Colonialism, institutionalism, race, development

Codes JEL : B 15, O 10, K 00

INTRODUCTION

La littérature récente en théorie de la croissance et en économie du développement intègre la question coloniale comme élément explicatif des problèmes de convergence des pays en voie de développement. Le colonialisme est ainsi devenu un sujet de débat et un objet d'étude majeur en macroéconomie du développement, en particulier dans une perspective néo-institutionnaliste. La question coloniale est surtout introduite dans un cadre néo-institutionnaliste dans une littérature récente portée par les travaux d'Acemoglu et al. [2001, 2003, 2005, 2010, 2011]. Elle s'inscrit, de façon explicite, dans la tradition néo-institutionnaliste personnalisée par le prix nobel d'économie 1993, Douglass North [1973, 1981, 1990, 2005, 2009]. Acemoglu et al. [2011, 2005] réhabilitent ainsi le rôle du facteur colonial à travers l'effet que le pouvoir politique hérité de la période coloniale exerce sur la formation et la persistance des institutions économiques.

Or, des travaux récents en histoire de la pensée économique démontrent combien la question coloniale a toujours été au cœur des préoccupations de nombreux économistes. L'ouvrage de Célimène et Legris [2002] propose une mise en perspective de l'argument esclavagiste du 17^{ème} au 19^{ème} siècle. Clément [2009] s'intéresse à la pensée économique coloniale française du 18^{ème} siècle alors que Clément [2011] se focalise sur l'économie coloniale du libéralisme français, à la même période. Zouache [2009] analyse la conception économique coloniale des saint-simoniens au 19^{ème} siècle. Pitts [2008] étudie la « bonne conscience coloniale » des économistes classiques et utilitaristes anglais sur une période couvrant la fin du 18^{ème} siècle et la majeure partie du 19^{ème} siècle. S'inscrivant dans la lignée de ces travaux d'histoire de la pensée économique coloniale, l'article s'intéresse à une autre tradition économique, l'institutionnalisme nord-américain. Il propose une analyse comparative du traitement de la question coloniale par les anciens et les néo-institutionnalistes nord-américains. Nous examinons en particulier les contributions respectives de Commons [1907], Veblen [1898a, 1898b, 1899, 1904, 1913, 1914] du côté des anciens institutionnalistes et de North [1973, 1981, 1990, 2005, 2009], Acemoglu, Johnson et Robinson [2001, 2005, 2010, 2011] du côté des néo-institutionnalistes.

Plusieurs travaux ont montré une divergence entre les anciens et les néo-institutionnalistes [Rutherford, 1996]. Même si les cadres théorique et méthodologique diffèrent entre les deux traditions, il semble que la nouvelle économie institutionnaliste s'est progressivement

rapprochée de l'ancien institutionnalisme et éloignée de l'économie néoclassique du point de vue de l'étude du développement économique. Qu'en est-il de la question coloniale ? Etant donné le contexte différent dans lequel les deux traditions évoluent – un contexte de racisme colonial pour les anciens institutionnalistes et un contexte d'indépendance des anciennes colonies pour les néo-institutionnalistes – nous pouvons anticiper des conceptions aux antipodes sur la question coloniale.

La première section confirme ce présupposé. Les anciens et les néo-institutionnalistes placent tous deux le rôle des institutions démocratiques dans le processus de développement économique. Ils cherchent à estimer la contribution de "l'élément colonial" à travers son impact sur la construction et la persistance des institutions démocratiques. Ils envisagent néanmoins la question coloniale à partir d'un angle complètement différent. Dans le cas des anciens institutionnalistes, le sujet colonial est indissociable de la question raciale. En revanche, les néo-institutionnalistes n'abordent pas la question coloniale à travers le prisme racial. La deuxième section révèle pourtant une convergence conceptuelle entre les deux traditions vers une explication culturaliste de la dynamique institutionnelle. Malgré les divergences analytiques et méthodologiques, les anciens et les néo-institutionnalistes mettent au premier plan le rôle de la culture religieuse comme facteur explicatif de l'émergence des institutions efficaces. La conclusion tire les leçons de ce rapprochement du néo-institutionnalisme avec l'ancien institutionnalisme relativement aux relations ambiguës que le culturalisme économique entretient avec les théories sociales racistes.

COLONISATION, RACE ET DYNAMIQUE INSTITUTIONNELLE.

Les anciens et les néo-institutionnalistes se rejoignent dans l'attribution d'un poids crucial aux institutions pour expliquer la dynamique institutionnelle. Dans les deux corpus, on retrouve l'idée que le développement économique dépend de la dynamique institutionnelle. En revanche, la question coloniale intervient à deux moments différents de l'analyse du changement institutionnel.

Pour les néo-institutionnalistes, le sous-développement s'expliquerait par le fait qu'un pays puisse être bloqué à un niveau de sous-développement du fait de ses "mauvaises" institutions. Or, celles-ci n'évoluent pas facilement. Il existe une dépendance au sentier, c'est-à-dire une dépendance aux conditions initiales, qui élucide la persistance du sous-développement.

Lorsqu'une économie se retrouve sur un sentier inefficace qui produit de la stagnation, elle peut rester sur ce sentier du fait de la nature de la dépendance au sentier. La question majeure qui se pose est celle de savoir pourquoi certains pays ont créé des règles favorables au changement institutionnel pendant que d'autres restent bloqués à des niveaux de sous-développement. Certains économistes néo-institutionnalistes se sont penchés sur le colonialisme comme facteur explicatif des trappes à sous-développement observées dans de nombreux pays pauvres.

Chez les anciens institutionnalistes, il s'agit de comprendre les fondements et les sources de la dynamique institutionnelle. La question coloniale intervient comme un moment du processus évolutionnaire de long terme. La race apparaît alors comme un élément analytique clé dans l'enclenchement de la dynamique institutionnelle. Le concept de race est entouré d'un véritable flou sémantique [Lévi-Strauss, 1952] qui ne s'est pas dissipé avec le temps [Hirschman, 2004 ; Yudell, 2009] ; rendant le projet de définition précise complètement vain. Il existe aujourd'hui un consensus sur l'inutilité du concept de race comme outil de classification mais des travaux récents montrent un phénomène de résistance au rejet total du concept de race [Yudell, 2009] et ce, malgré les résultats de biologistes démontrant son caractère non scientifique. Dans cet article, la race renvoie à l'idée que les peuples du monde peuvent être organisés en groupes biologiques distincts, chacun possédant ses propres caractéristiques physiques, sociales et intellectuelles. Le contexte au sein duquel évoluent Commons et Veblen est ainsi marqué par un réductionnisme biologique pour lequel les explications de l'évolution socio-économique doivent être réduites à des changements des organismes humains qui composent la population [Hodgson, 1998]. Dans cette perspective, les théories sociales racistes considèrent également que les habitudes acquises peuvent se transmettre de façon biologique à travers l'héritage génétique. Hirschman [2004, p. 399] montre que le point focal de l'idéologie raciste de la fin du dix-neuvième et de la première moitié du vingtième siècle est que les groupes raciaux sont identifiables par des aspects distincts d'apparence physique mais aussi par l'association entre physique et caractéristiques innées, tels que le tempérament, les prédispositions et les aptitudes. En particulier, une préoccupation majeure du racisme scientifique était d'identifier le nombre de races ainsi que leurs attributs comportementaux.

Héritage colonial et développement économique

Dans une de ses contributions, North [1990] suggère que les pouvoirs coloniaux ont créé des

institutions politiques à l'image des pouvoirs métropolitains. L'Espagne aurait transplanté en Amérique Latine des institutions féodales caractérisées par un gouvernement centralisé et des institutions protégeant la noblesse. En revanche, l'Angleterre aurait transféré des institutions politiques décentralisées et des droits de propriété favorisant la concurrence et, in fine, le développement économique. Poursuivant cette idée, La Porta et al. [1999] défendent que le type de système juridique implanté par le pouvoir colonial, le système de "common law" à l'anglaise ou le système de "civil law" à la française, a exercé un effet considérable sur les institutions actuelles des pays colonisés. D'après La Porta [1999], les pays qui ont hérité du "common law" britannique ont développé des institutions protectrices des droits de propriété alors que les pays dont les institutions se sont inspirées du "civil law" français auraient développé des institutions de monopole moins protectrice notamment des innovations financières. Cette thèse est testée par Bertocchi et Canova [2002]. Leur résultat principal est que l'héritage colonial, mesuré par l'identité de l'ancienne métropole coloniale et le degré de pénétration économique (dépendance du pays envers la métropole coloniale, avant et après la décolonisation), est important pour rendre compte de l'hétérogénéité des performances de croissance en Afrique. Bertocchi et Canova trouvent que la colonisation a eu un impact négatif sur le développement des pays africains car elle a altéré le processus d'accumulation des facteurs de production et a provoqué des distorsions économiques institutionnelles (mesuré par un indicateur de "rule of law"). L'impact négatif de la colonisation dépendrait des différents modèles de colonisation : les effets les plus néfastes sont mesurés pour le Portugal, puis la Belgique, la France et finalement le Royaume-Uni qui aurait fourni un cadre institutionnel plus favorable. Engerman et Sokoff [2000, 2002] insistent quant à eux sur les différences en termes de dotations initiales en facteurs de production et d'inégalités entre les pays colonisés, notamment entre les Etats-Unis et l'Amérique Latine, pour expliquer les différences des sentiers de développement observées dans les Amériques. Force est de constater que la question coloniale est surtout introduite de façon analytique dans un cadre néo-institutionnaliste par Acemoglu et al. [2001, 2003, 2005, 2010, 2011].

La piste suivie par Acemoglu [2003] revient à une remise en cause du théorème de Coase appliqué à la sphère politique. Une extension du théorème de Coase au domaine politique suggère que les sociétés devraient choisir des politiques et des institutions efficaces. Acemoglu récuse l'application du théorème de Coase à la politique et défend l'idée que certaines sociétés peuvent être conduites à adopter des institutions économiques inefficaces car celles-ci sont choisies par des politiques ou des groupes politiques qui cherchent non pas à

maximiser le bien-être social mais sont plutôt motivés par la défense de leurs intérêts personnels. Ce type de comportements prédateurs peut résulter soit de conflits internes aux sociétés, soit être le produit de forces extérieures tel que le pouvoir colonial. Dans cette perspective, il est indispensable de concevoir la colonisation des Européens - depuis le 15^{ème} siècle jusqu'au 19^{ème} siècle, de l'Amérique latine à l'Afrique en passant par l'Asie – comme un système politique de domination qui a imposé des institutions économiques aux sociétés colonisées. Acemoglu et al. [2001] proposent ainsi une rencontre entre le politique et l'économique qui prend la forme d'un croisement entre un système de domination issu du pouvoir colonial et une matrice composée de règles institutionnelles plus ou moins efficaces. La question fondamentale devient celle du choix de la stratégie de colonisation.

Acemoglu et al. [2001] distinguent deux stratégies de colonisation classifiées en fonction d'un critère démographique, à savoir le nombre de colons implantés dans les colonies. Dans un premier cas, les colonies de peuplement, comme les Etats-Unis, le Canada, et la Nouvelle-Zélande, ont "bénéficié" d'un afflux massif de colons sous la forme d'une immigration des pays Européens colonisateurs. Dans ce type de colonies, la présence massive d'Européens aurait favorisé l'importation d'institutions des pays d'origine, en particulier les droits de propriété censés protéger les marchands et négociants européens. De même, les colonies de peuplement avaient besoin d'un système d'éducation qui offrait ainsi un capital humain indispensable à la mise en place de nouvelles technologies. En revanche, dans les Caraïbes, en Afrique, en Amérique Latine ou en Asie du Sud, lorsque l'immigration n'a pas été "suffisante" pour fournir un flux massif d'Européens, un second type de système colonial s'est implanté, basé sur des colonies d'extraction de ressources naturelles. La plantation avec esclaves aux Caraïbes constitue un exemple typique de ces colonies d'extraction où l'importation d'une matrice institutionnelle protectrice des droits de propriété et soutenue par un capital humain de qualité n'a pas été possible. Dans ce type de colonies, la domination coloniale a créé un pouvoir politique prédateur qui n'avait aucun intérêt à étendre les institutions efficaces issues du pays colonisateur. A partir de quel(s) critère(s) tel ou tel type de stratégie de colonisation s'est-il imposé ?

Acemoglu et al. [2001] testent l'hypothèse selon laquelle les taux de mortalité des Européens affectaient les choix de colonisation. Ces auteurs attribuent ainsi un poids considérable aux motivations des colons : ceux-ci avaient une plus grande probabilité de quitter leur pays d'origine lorsque les taux de mortalité observés dans les colonies étaient plus faibles.

Acemoglu et al. [2001] utilisent alors le taux de mortalité des colons comme une variable instrumentale permettant de mesurer l'imposition d'institutions plus ou moins efficaces dans les colonies. Lorsque les taux de mortalité étaient élevés, du fait de la malaria ou de la fièvre jaune, peu de colons immigraient de sorte que le système colonial qui s'imposait était un système de colonies d'extraction accompagné d'institutions inefficaces d'un point de vue économique. En revanche, lorsque l'environnement en termes de maladies était moins risqué, marqué notamment par des taux de mortalité plus faibles, les Européens étaient incités à immigrer vers les colonies, et plus grande était alors la probabilité de voir s'implanter des institutions économiques efficaces. Acemoglu et al. [2001] observent que la faible mortalité pendant la colonisation serait corrélée avec le niveau du PIB aujourd'hui, une observation qu'ils considèrent comme robuste d'un point de vue économétrique [Acemoglu et al., 2011]. Ces économistes néo-institutionnalistes interprètent ce résultat comme une preuve de l'impact des stratégies de colonisation sur les sentiers de développement économique des pays colonisés. Les choix de stratégies de colonisation font partie des conditions initiales dont souffrent encore aujourd'hui les pays colonisés. En d'autres termes, les institutions coloniales ont eu tendance à persister, en particulier dans une zone géographique très touchée actuellement par les problèmes de développement, à savoir l'Afrique.

Colonialisme, race et changement institutionnel

L'ouvrage de Commons, *Races and Immigrants in America* [1907] apparaît comme la principale contribution où le sujet colonial est explicitement étudié *via* l'impact de l'immigration aux Etats-Unis et à travers un prisme racial. La référence à la question coloniale par Veblen dans son plaidoyer pour la paix [Veblen, 1917] reste très faible. Selon l'interprétation défendue par Hodgson [1998], Veblen rejette le réductionnisme biologique en faveur d'un cadre évolutionnaire d'inspiration darwinien; se positionnant ainsi en rupture avec le contexte de l'époque. Pour autant, un examen précis des textes de Veblen [1898a, 1899, 1904, 1913, 1914] révèle une véritable prégnance de la référence raciale. En ce sens, Veblen et Commons se rejoignent sur cette dimension raciale. Il reste néanmoins que Commons apparaît comme un auteur plus intéressant du point de vue du lien entre colonialisme et institutionnalisme car, au-delà du caractère explicite de la référence coloniale, celle-ci est un élément analytique dans l'analyse de la dynamique institutionnelle aux Etats-Unis.

Chez Commons, l'élément colonial est considéré à travers l'impact que le colonialisme exerce sur la construction des institutions. En particulier, Commons conçoit le système politique américain comme le résultat de la colonisation européenne. Chaque vague d'immigration a contribué à la constitution du socle institutionnel des Etats-Unis, et surtout à la construction d'une société démocratique. Aussi, la question que se pose Commons en 1907 est tout d'abord celle de l'impact d'une nouvelle colonisation qui touche les Etats-Unis au début du 20^{ème} siècle et qui n'est plus majoritairement composée d'immigrants originaires d'Europe du Nord [Royaume-Uni, Allemagne, Hollande] mais d'Europe du Sud et de territoires non européens. Commons se pose également la question de l'intégration d'anciens éléments coloniaux, les Noirs originaires d'Afrique ; et dont l'évolution du statut depuis la fin de la guerre de Sécession pose de nouveaux défis pour les Etats-Unis. De façon plus spécifique, l'ouvrage de Commons a l'ambition de trouver une réponse à la question suivante : comment les Etats-Unis peuvent et doivent intégrer un nouvel élément colonial, de nouvelles "races", pour maintenir et même renforcer les institutions démocratiques qui ont été construites par les anciennes vagues de colonisation issues principalement de la culture Anglo-Saxonne blanche, incluant "l'élément germanique". Le défi principalement politique de l'ancienne colonisation – celui du type de système politique - se transforme en défi social [Commons, 1907, pp. 5-6].

Dans l'approche de Commons, les questions sociales et raciales sont également connectées. Les classes sociales sont fortement reliées à la division raciale par l'effet qu'elles exercent sur la démocratie [Commons, 1907, pp. 7-8]. La race apparaît comme le substrat analytique incontournable pour comprendre la contribution relative de l'hérédité et de l'éducation dans la dynamique institutionnelle. Une analyse institutionnaliste de la démocratie se doit dès lors de prendre en considération l'élément racial pour apprécier la contribution de chaque race à la construction d'une civilisation [Commons, 1907, p. 7].

Commons s'interroge également sur les modalités d'assimilation de la "race" noire et adopte alors la posture raciste courante dans le courant des anciens institutionnalistes [Bateman, 2003] à l'époque de l'ère progressiste américaine [1890-1920 ; voir Léonard, 2005] selon laquelle les noirs africains formeraient une « race indolente, prodigue et belliqueuse » [Commons, 1907, p. 39].

Il faut noter que Commons ne défend pas pour autant le *statu quo* pour les noirs. Il s'interroge sur le chemin vers la reconnaissance du statut de citoyens des noirs américains pour approfondir la démocratie américaine. Cette quête d'un meilleur statut pour les nouveaux

citoyens noirs s'inscrit néanmoins dans une démarche raciale puisque Commons se demande notamment comment la démocratie, qui est basée sur l'intelligence, la virilité et la coopération, peut s'implanter au sein d'une "race" qui émerge de l'esclavage [Commons, 1907, p. 46].

La référence à la race apparaît chez Veblen [1898a, 1899, 1904, 1913, 1914] à plusieurs niveaux. Tout d'abord, il faut noter que Veblen cite les auteurs racistes, qu'il connaît bien, comme De Lapouge [Veblen, 1898, p. 497 et Veblen, 1914, p. 17, note 1]. De plus, les écrits de Veblen font référence au concept, également utilisé par Commons, de stock racial, concept fondamental pour établir une hiérarchie des races dans la théorie raciale de la fin du 19^{ème} siècle. Ainsi, lors de la comparaison des traditions de pensée économique française et anglaise, l'auteur se réfère à des « particularités » et à des « différences » raciales [Veblen, 1899, p. 137].

Veblen s'inscrit finalement dans la lignée d'une théorie sociale des races lorsque le cadre théorique qu'il propose associe des attributs de comportement économique à une race. En effet, chez Veblen, les instincts sont des caractéristiques secondaires de l'espèce, des « traits héréditaires » [Veblen, 1914, p. 13], produit des activités physiologiques. Les stocks raciaux diffèrent ainsi par leurs instincts, et en particulier par rapport à « l'instinct of workmanship » [Veblen, 1914, p. 14]. Il existe une diversité des instincts à la fois au niveau individuel et au niveau du groupe ; diversité sous la tutelle d'un classement hiérarchique : il en est ainsi de la diversité entre les peuples européens et les peuples des colonies [Veblen, 1914, p. 15]. La diversité est plus faible pour les cultures inférieures, du fait d'une plus grande uniformité, à la fois au niveau biologique et culturelle [Veblen, 1914, p. 14].

Dans un article sur les trusts, Veblen [1904] associe des attributs économiques d'entrepreneuriat à une race, la race européenne, dont il localise l'origine en Europe du Nord [Veblen, 1904, p. 497]. Une culture, dans le cas étudié une culture d'entreprise, est portée par un stock racial [Veblen, 1898, p. 497]. Dans un article de portée plus générale, Veblen envisage la possibilité de variations individuelles au sein de la race humaine [Veblen, 1914, p. 13]. Ainsi, Veblen [1913] propose une application du principe de mutation à l'émergence de la « race blonde ». Il défend la thèse selon laquelle le type blond serait le résultat d'une mutation du « stock méditerranéen ».

INSTITUTIONALISME ET DETERMINISME CULTUREL

Dans cette section, nous montrons que, malgré les divergences notables entre les anciens institutionnalistes s'inscrivant dans le contexte des théories sociales racistes développées à la fin du dix-neuvième et au début du vingtième siècle et les néo-institutionnalistes qui ont abandonné la référence raciale, s'opère une rencontre entre les deux courants sur le poids des facteurs culturels et religieux dans l'émergence d'institutions efficaces. Le fait que le cadre néo-institutionnaliste place au premier plan de l'analyse la thèse selon laquelle certaines institutions sont plus favorables au développement économique semble conduire, comme chez les anciens institutionnalistes, à une explication culturaliste du développement économique.

Race, culture et religion chez les anciens institutionnalistes

Les facteurs religieux, culturels et raciaux s'entrecroisent chez les anciens institutionnalistes. La principale différence entre Commons et Veblen réside dans l'abandon de la référence raciale chez Veblen lorsqu'il s'agit d'introduire la dimension culturelle et religieuse. Une deuxième différence voit Commons s'inscrire dans le cadre classique de la thèse de Max Weber [1904-1905] sur le capitalisme qui met en avant la primauté du protestantisme sur le catholicisme alors que Veblen conçoit le Christianisme de manière plus homogène.

En premier lieu, force est de constater que Commons hésite à délaisser la référence raciale lorsqu'il considère le poids de la religion dans la construction des institutions économiques et politiques. D'un côté, Commons insiste sur la suprématie de l'élément racial sur la religion [Commons, 1907, p. 8]. D'un autre côté, Commons fait référence au rôle du protestantisme dans la construction des institutions démocratiques. Le catholicisme est conçu par Commons comme une religion arriérée qui a bloqué la dynamique institutionnelle en Europe. En particulier, les prêtres et les ordres monastiques auraient rendu « débile » les populations de l'Europe catholique, causant en cela une destruction des talents de la classe paysanne [Commons, 1907, p. 11].

La démocratie n'a pas seulement été construite par une race mais est avant tout le produit d'une religion [Commons, 1907, pp. 10-11]. La vision de Commons sur la race, les classes sociales, la religion et la démocratie implique donc que les protestants anglo-saxons ont établi un système institutionnel qui a promu la démocratie et la liberté, un système qui constitue le fondement institutionnel d'une économie développée. Les Etats-Unis ont été le champ

d'expérimentation où cette race/cette religion ont été capable de construire une société démocratique. Le danger de la colonisation du début du 20^{ème} siècle est qu'elle est principalement constituée de vagues d'immigration originaires de l'Europe catholique [Commons, 1907, p. 12]. Les premiers colons ont établi un système institutionnel où la loi garanti à la fois l'égalité des individus et une égalité d'opportunités. Il est dès lors crucial que les individus, les classes ou les races soient capables de participer à la création et au renforcement de ce système institutionnel. L'égalité sans la capacité revient à une exclusion de la société [Commons, 1907, p. 3].

La vision de Commons est donc proche d'un évolutionnisme culturel. La culture blanche anglo-saxonne a construit un système institutionnel supérieur, la démocratie, qui a produit un développement économique aux Etats-Unis au sein duquel la liberté et l'égalité d'opportunité sont garanties par la loi. Les nouveaux éléments coloniaux sont composés de « races inférieures », principalement des catholiques, qui transportent avec eux des règles et institutions inférieures. Le défi des Etats-Unis est dès lors de transplanter les institutions supérieures aux nouveaux immigrants. Comment ? La solution de Commons est l'assimilation.

Par assimilation, Commons n'entend pas une élimination physique ou un amalgame sanguin mais plutôt l'assimilation mentale condition d'une américanisation [Commons, 1907, pp. 20-21]. Etant donné que la race et l'hérédité sont hors de contrôle, il est indispensable selon Commons [ibid.] d'utiliser des instruments d'assimilation en agissant sur l'éducation et l'environnement social. Les institutions supérieures doivent s'imposer sur les autres races qui n'ont pas produit de règles démocratiques à travers « le prisme de ce noble instrument de l'esprit humain » [Commons, 1907, p. 20]. Les canaux d'assimilation sont les écoles publiques, les journaux, les partis politiques, les syndicats, les propagandistes religieux, les chemins de fer. Il semble clair que Commons établi une hiérarchie raciale entre les "races" inférieures catholiques qui seraient plus assimilables que la "race" noire inférieure. Néanmoins, Commons propose les mêmes canaux de transmission que pour les nouveaux colons d'Europe du Sud – écoles, syndicats, partis politiques. En ce sens, Commons n'est pas opposé à des changements sociaux et politiques qui pourraient bénéficier à "la race noire" et l'aider vers la reconnaissance du statut de citoyens américains. Ces changements nécessitent l'émergence d'un sens de la communauté qui aiderait la "race noire Africaine" à sélectionner des leaders capables d'assumer la citoyenneté et, par voie de conséquence, à participer aux institutions démocratiques construites par la "race blanche anglo-saxonne".

En deuxième lieu, Veblen rejoint Commons sur la relation entre religion et culture. Veblen dépasse cependant la référence raciale et propose également une explication plus poussée de cette relation ; la thèse principale étant que la culture véhicule un certain nombre de modes de pensée hérités de croyances religieuses, croyances et modes de pensée favorisant l'émergence de certaines institutions économiques tels que l'instinct de travail (« instinct of workmanship »). La dimension religieuse est également présente pour qualifier la civilisation européenne mais Veblen ne s'inscrit pas dans une différenciation entre catholiques et protestants et préfère utiliser le terme de Chrétienté (« Christendom », Veblen, 1914, p. 18).

En effet, même si Veblen [1914] accepte le concept de stocks raciaux, il est possible selon lui de distinguer un type générique humain. Malgré les rencontres hybrides, se dégage par un processus de sélection et d'adaptation aux circonstances un type humain générique conçu comme « une moyenne générale de la nature humaine » [Veblen, 1914, p. 15]. Il en est ainsi de la race européenne qui est en réalité un mélange de races. Les types raciaux sont stables alors que, étant donné que les circonstances changent continuellement, les institutions évoluent dans le cadre d'un processus d'adaptation cumulative [Veblen, 1914, p. 18]. Les types nationaux traversent les stocks raciaux car ils sont des hybrides de races. Les nations occidentales sont le résultat d'une lutte concurrentielle pour la survie entre les différents stocks raciaux européens [Veblen, 1914, p. 18], lutte face aux changements imposés par de nouvelles situations et contraintes culturelles [Veblen, 1914, pp.16-17]. Les variations raciales sont peu considérables mais une très faible variation peut exercer une incidence forte lorsqu'elle agit de façon cumulative à travers un système d'institutions [Veblen, 1914, p. 24]. Toute race est, en dernier ressort, à la merci de ses instincts [Veblen, 1914, p. 24] de sorte que lorsqu'une civilisation ne révisé pas ses institutions du fait de ses instincts, elle risque de décliner voire de disparaître [Veblen, 1914, p. 24].

La dimension culturaliste semble finalement dominante chez Veblen de sorte que les différences s'expriment comme des différences culturelles, comme lors de son analyse comparative de la pensée économique anglaise et française. Français et anglais font partie d'une seule communauté : la culture européenne. Pourtant, des croyances et une vie religieuse différente entre les anglais et les français conduisent à une personnalisation plus faible chez les anglais par rapport aux français ; ce qui implique une allégeance plus forte aux lois impersonnelles plutôt qu'à une personne supérieure ; c'est-à-dire un système institutionnel moins autoritaire chez les anglais. Deux cultures différentes ont induit la formation de différents corps d'habitudes de pensée et, in fine, des institutions différentes ; ainsi qu'un

rapport à la connaissance différente ou plutôt une inclinaison vers la recherche de détention de connaissances complètement différentes [Veblen, 1899, pp. 137-138, pp. 149-150]. D'un point de vue plus générale, le processus de changement et d'adaptation aux nouvelles circonstances culturelles, notamment l'adaptation aux nécessités matérielles de la vie, aux conditions économiques, conduit à l'adoption de nouvelles habitudes de travail et de pensée dans la communauté ; ce qui installe de nouveaux principes de conduite [Veblen, 1914, p.17].

La prédominance de la vision culturaliste s'explique par une conception de l'homme comme un animal qui réagit aux stimuli de son environnement [Veblen, 1898, p. 193]. L'action et la pensée s'influencent mutuellement et de façon cumulative [Veblen, 1898, p. 195]. L'homme est une créature d'habitudes et de propensions, inclinaisons, dispositions à faire [Veblen, 1898, p. 188]. Toute action instinctive est de nature téléologique ; elle suppose un but, l'atteinte réussie d'un objectif et implique un certain degré d'intelligence pour surveiller l'atteinte du but. Chez Veblen, on pourrait dire "je travaille donc je suis" : « la vie de l'homme est activité ; et il pense et ressent comme il agit » [Veblen, 1898, p. 192]. Les modes de pensées, les habitudes ne sont pas seulement de nature individuelle ; elles sont également de nature collective [Veblen, 1898, p. 195]. Les habitudes se transforment en aptitudes et se transmettent à la fois au niveau individuel et au niveau collectif.

Croyances, culture et religion chez les néo-institutionnalistes

Sachs [2003] considère que l'explication avancée par Acemoglu et al. dissimule un biais ethnocentrique au sens où « elle attribue des niveaux élevés de revenus aux Etats-Unis, en Europe, et au Japon à des institutions sociales supposément supérieures » [Sachs, 2003, p. 38]. Pourtant, Acemoglu et al. rejettent l'explication culturaliste du sous-développement. Il en est ainsi lorsqu'ils énoncent que « l'Afrique est plus pauvre que le reste du monde non pas du fait de facteurs géographiques ou culturels, mais à cause d'institutions plus mauvaises. » [Acemoglu et al., 2001, p. 1372]. L'héritage colonial intervient alors comme un élément explicatif qui permet, d'après Acemoglu et al. [2001], d'éviter un déterminisme culturel pour expliquer l'absence de convergence des pays sous-développés vers le niveau de vie des pays développés. Pour autant, Acemoglu et al. [2005] s'inscrivent en étroite lignée avec le cadre défendu par North [2005, chapitre 10] selon laquelle les "bonnes" institutions économiques sont celles qui offrent une sécurité des droits de propriété. La question qui vient alors à l'esprit est la suivante : quelle est l'origine de ces "bonnes" institutions ?

Dans l'appareil néo-institutionnaliste [North, 2005 ; Acemoglu et al., 2005], les "bonnes" institutions correspondent aux droits de propriété qui se sont étendues dans l'Europe du 18^{ème} et du 19^{ème} siècle. Des droits de propriété efficaces sont des règles, des normes qui ont encouragé la productivité et amélioré l'efficacité des marchés [North, 2005, p. 2]. Les pays les plus développés sont ceux qui ont mis en place les institutions qui contraignent le moins les décisions économiques individuelles et qui ont diminué l'incertitude dans l'échange. En particulier, l'établissement des droits de propriété est une étape décisive lors de l'émergence d'un cadre institutionnel favorable à l'innovation. Lorsque les institutions telles que les droits de propriété ne sont pas suffisamment développées, les découvertes et les inventions ne peuvent émerger. L'absence d'un cadre institutionnel de ce type dans les pays pauvres serait un obstacle majeur au développement de ces pays. Les pays sous-développés n'ont pas su créer des structures institutionnelles plus complexes pour faire face à l'accroissement des échanges suite aux deux révolutions industrielles. Leurs structures institutionnelles ne leur permettaient pas de réaliser les avantages de la technologie. La révolution scientifique et technique nécessitait un bouleversement de la société. La deuxième révolution industrielle a ainsi créé des marchés impersonnels mais a provoqué également une urbanisation, le développement de l'insécurité et le bouleversement de la famille traditionnelle. Les sociétés développées sont passées de systèmes naturels à des sociétés ouvertes qui utilisent la concurrence pour réguler la violence issue de la compétition sociale [North et al., 2009]. L'enjeu de la transition du sous-développement au développement devient celui du passage d'un ordre naturel où la rente régule la violence vers un ordre social ouvert où la compétition économique encadrée par des institutions efficaces trouve une solution à la violence sociale. Or, cette transition semble être de nature culturelle et religieuse.

Pour North, les individus font des choix à partir de leurs modèles mentaux. Ceux-ci diffèrent selon les individus car ils sont dérivés culturellement mais également car ils dépendent de l'apprentissage local entendu comme un processus d'interaction d'un individu avec son environnement local. La question cruciale devient donc : comment les croyances culturelles ont-elles été formées ? La réponse de North est claire : la différence culturelle est, in fine, une différence religieuse :

« Le point focal approprié, cependant, ne doit pas être porté sur des normes spécifiques mais sur le processus d'apprentissage par le biais duquel une structure de croyances spécifique – dans ce cas la religion – évolue. Si l'on résume brièvement, le

processus d'apprentissage est une fonction de la manière par laquelle une structure de croyance donnée filtre l'information dérivée d'expériences et les différentes expériences auxquelles vont se confronter les individus de différentes sociétés à différentes époques. Ainsi, il est possible d'affirmer que le cadre religieux chrétien du Moyen-Âge a fourni un filtre favorable à l'apprentissage qui a conduit à des adaptations bénéfiques à la croissance économique ; ou de façon alternative que le contexte institutionnel/économique/géographique particulier du monde occidental médiéval a offert des expériences uniques responsables des adaptations résultantes. En fait, ce fut une combinaison de deux ensembles d'expériences qui ont produit les adaptations de la structure de croyance qui conduit à la croissance économique et aux libertés politiques et civiles. La structure de croyance imbriquée au sein du dogme chrétien fut, malgré certaines scandaleuses interprétations, susceptible d'évoluer vers des directions qui l'ont rendu favorable à la croissance économique. » [North, 2005, pp. 136-137].

Ainsi, malgré les différences dans les sentiers de développement des différents pays européens - l'Angleterre et la Hollande étant les premiers et les plus dynamiques, l'Espagne et le Portugal les moins dynamiques, la France se situant dans une position intermédiaire – North insiste sur le point commun qui unifie l'ensemble de ces pays européens : le Christianisme [« Christendom », North, 2005, p. 138].

CONCLUSION

La question coloniale révèle une convergence inattendue entre anciens et néo-institutionnalistes concernant l'analyse du changement institutionnel. En effet, à la différence des néo-institutionnalistes, l'ancien institutionnalisme met au cœur de son analyse la race. Aussi, par colonialisme, est entendu avant tout l'introduction de nouvelles races. L'analyse des anciens institutionnalistes est dès lors étroitement liée à la conception de l'immigration, en particulier aux Etats-Unis. Malgré cette divergence, pouvant s'expliquer par des arguments contextuels, l'un des principaux résultats de cet article est de révéler de véritables points de rapprochement.

Tout d'abord, une lecture des écrits des anciens et des néo-institutionnalistes dévoile un accord sur la thèse selon laquelle le colonialisme exerce un impact sur la création des institutions favorables ou non à la croissance et au développement. En particulier, on retrouve chez les deux courants l'idée que la colonisation influence le processus de création d'une

structure politique favorable ou non à l'émergence d'institutions à la source de la croissance et du développement. Chez Commons, la colonisation des Etats-Unis par des vagues migratoires venues d'Europe du Nord, principalement le Royaume-Uni et l'Allemagne, a conduit à la création d'un cadre politique fondé sur la démocratie, cadre politique qui constitue le socle institutionnel du développement des Etats-Unis. Dans le même ordre d'idées, Acemoglu et al. prennent au sérieux l'impact du colonialisme sur les structures politiques des pays colonisés, structures politiques qui ont favorisé ou non le développement du pays. Les néo-institutionnalistes observent que les pays colonisés ayant "bénéficié" de structures plus démocratiques sont les plus développés aujourd'hui en termes de richesses par habitant.

Les deux approches présentent un autre point commun relatif au biais culturaliste, entendu il est vrai dans une perspective explicitement raciste chez les anciens institutionnalistes. Les néo-institutionnalistes rejoignent les anciens institutionnalistes dans la mise en avant de la culture chrétienne, de préférence protestante, comme facteur explicatif causal de l'émergence d'institutions économiques efficaces soutenue par un cadre politique spécifique, la démocratie. Anciens et néo-institutionnalistes considèrent ainsi que le socle qui a permis le développement d'institutions démocratiques garantes de la stabilité et de la sécurité des transactions est d'origine occidentale. Ils précisent qu'il est principalement de nature protestante et a été inventé par les populations d'Europe du Nord. Le lecteur peut d'ailleurs être frappé par la ressemblance avec la thèse de Max Weber [1904-1905] sur le rôle de l'éthique protestante dans l'émergence du capitalisme.

Un des problèmes posés par ce type d'explication concerne les implications de politique économique. En effet, on est souvent surpris par la timidité des préconisations politiques, alors que les enjeux – comment sortir d'une trappe à sous-développement ? – sont d'une importance majeure pour de nombreux pays en développement.

North est très prudent en termes de préconisations, même s'il souhaite des changements institutionnels dans les pays sous-développés. Pour North, le transfert direct du modèle occidental n'est pas une condition suffisante à l'obtention d'une performance économique. Les préconisations pourraient être résumées en quelques mots : la politique change les institutions. Mais, North confesse qu'il ne sait pas comment concevoir une politique institutionnaliste. Acemoglu et al. ne s'avancent pas plus loin. Les préconisations de politique économique proposées par Commons sont plus claires. Dans l'esprit de Commons, ces institutions

garantes du développement peuvent être transférées aux nouveaux colons par le biais d'une politique d'assimilation dont les principaux canaux de transmission sont l'école, les syndicats, les partis politiques. La transmission doit se faire par l'intermédiaire d'une élite composée par les leaders des nouvelles communautés coloniales. En ce sens, les anciens institutionnalistes assumaient beaucoup plus le culturalisme économique sous-jacent à leur analyse du changement institutionnel, dérivé il est vrai de théories sociales racistes à la mode au 19^{ème} siècle. Finalement, la convergence entre anciens et néo-institutionnalisme sur le culturalisme en économie du développement illustre l'ambiguïté de la relation entre race et culture. Comme le rappelait Lévi-Strauss [1952, p. 12], l'inégalité des cultures renvoie trop souvent à l'inégalité des races.

References

- ACEMOGLU D. [2003], « Why not a political Coase theorem ? Social conflict, commitment, and politics », *Journal of Comparative Economics*, 31, p. 620-652.
- ACEMOGLU D., JOHNSON S. et J.A. ROBINSON [2005], « Institutions as a fundamental cause of long-run growth », dans Aghion P. and S.N. Durlauf (eds.), *Handbook of Economic Growth, Vol. 1A*, Amsterdam, North-Holland, p. 386-472.
- ACEMOGLU D., et J.A. ROBINSON [2010], « Why is Africa Poor ? », *Economic History of Developing Regions*, 25 (1), p. 21-50.
- ACEMOGLU D., JOHNSON S. et J.A. ROBINSON [2011], « Hither Thou Shalt Come, But No Further : Reply to “The Colonial Origins of Comparative Development : An Empirical Investigation : Comment » », *NBER Working Paper*, March, p. 1-49.
- ACEMOGLU D., JOHNSON S. et J.A. ROBINSON [2001], « The Colonial Origins of Comparative Development: An Empirical Investigation », *American Economic Review*, 91 (5), p. 1369-1401.
- BATEMAN B. [2003], « Race, Intellectual History, and American Economics : A Prolegomenon to the Past », *History of Political Economy*, pp. 713-730.
- BERTOCCHI G. and CANOVA F. [2002], « Did colonization matter for growth ? An empirical exploration into the historical causes of Africa's underdevelopment », *European Economic Review*, 46, p. 1851-1871.

CELIMENE F. et A. LEGRIS [2002], *L'Économie de l'Esclavage Colonial. Enquête et bilan du XVIII^e au XIX^e siècle*, Paris, CNRS Editions.

CLEMENT A. [2011], « Le discours économique libéral à l'encontre des pratiques coloniales ou le rejet de l'empire britannique [1750-1815] » dans Fournel J.-L. et al. [dir.], *Liberté(s), libéralisme(s), Formation et circulation des concepts*, Lyon, ENS Éditions, à paraître.

CLEMENT A. [2009], « Du bon et du mauvais usage des colonies : Politique coloniale et pensée économique française au XVIII^e siècle », *Cahiers d'Économie Politique*, 56, p. 101-127.

COMMONS J.R. [1907], *Races and Immigrants in America*, The Macmillan Company : London, Kessinger Publishing Rare Reprints, LaVergne, USA.

COMMONS J. R. [1931], « Institutional Economics », traduction par Laure Bazzoli et Véronique Dutraive, *Cahiers d'Economie Politique*, 2001, p. 40-41.

ENGERLEY S.L. et K.L. SOKOLOFF [2002], « Factor Endowments, Inequality, and Paths of Development among New World Economies », *Economia*, 3 (1), p. 41-109.

HIRSCHMAN C. [2004], « The Origins and Demise of the Concept of Race », *Population Council*, 30 (3), p. 385-415.

HODGSON G.M. [2003], « John R. Commons and the Foundations of Institutional Economics », *Journal of Economic Issues*, 37 (3), p. 547-576.

HODGSON G. [1998], « On the evolution of Thorstein Veblen's evolutionary economics », *Cambridge Journal of Economics*, 22, p. 415-431.

LAPORTA R. [1999], « The Quality of Government », *Journal of Law, Economics and Organizations*, 15 (1), p. 222-282.

LEONARD T.C. [2006], « Protecting Family and Race. The Progressive Case for Regulating Women's Work », *American Journal of Economics and Sociology*, 64 (3), p. 757-791.

LEVI-STRAUSS C. [1952], *Race et Histoire*, Paris, Folio, 1987.

NORTH D. WALLIS, J.J. et B.R. WEINGAST [2009], *Violence and Social Orders*, Cambridge, Cambridge University Press.

NORTH D. [2005], *Understanding the Process of Economic Change*, Princeton, Princeton University Press.

NORTH D. [1990], *Institutions, Institutional Change, and Economic Performance*, New York, Cambridge University Press.

NORTH D. [1981], *Structure and Change in Economic History*, New York, W.W. Norton.

NORTH D., et R.P. THOMAS [1973], *The Rise of the Western World. A New Economic History*, Cambridge, Cambridge University Press.

PITTS J. [2008], *Naissance de la Bonne Conscience Coloniale. Les libéraux français et britannique et la question impériale (1770-1870)*, Paris, Les Editions de l'Atelier.

RUTHERFORD M., [1996], *Institutions in Economics. The Old and the New Institutionalism*, Cambridge, Cambridge University Press.

SACHS J. [2003], « Institutions Matter, but not for everything ». *Finance and Development*, June, p. 38-41.

SOKOLOFF K.L. et S.L. ENGERLEY [2000], « Institutions, Factor Endowments, and Paths of Development in the New World », *Journal of Economic Perspectives*, 14 (3), p. 217-232.

VEBLEN T. [1898a], « The Instinct of Workmanship and the Irsomeness of Labor », *American Journal of Sociology*, 4 (2), p. 187-201.

VEBLEN T. [1898b], « Why is Economics not an Evolutionary Science », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 12, July, dans Veblen T. (ed.), *The Place of Science in Modern Civilization*, 1919 [1990], New Brunswick, Transactions Publishers, p. 56-81.

VEBLEN T. [1899], « The Preconceptions of Economic Science », *The Quarterly Journal of Economics*, 13 (2), p. 121-150.

Veblen T. [1904], « An Early Experiment in Trusts », *The Journal of Political Economy*, vol. 12, March, dans Veblen T. (ed.), *The Place of Science in Modern Civilization*, 1919 [1990], New Brunswick, Transactions Publishers, p. 497-509.

VEBLEN T. [1913], « The Mutation Theory and the Blond Race », *The Journal of Race Development*, 3 (4), dans Veblen T. (ed.), *The Place of Science in Modern Civilization*, 1919 [1990], New Brunswick, Transactions Publishers, p. 457-476.

VEBLEN T. [1914], *The Instinct of Workmanship, And the State of the Industrial Arts*, 1918, New York, B.W. Huebsch.

VEBLEN T. [1917], *An Inquiry into the Nature of Peace and the Terms of its Perpetuation*, Bibliobazaar.

WEBER M. [2003], *L'Ethique Protestante et l'Esprit du Capitalisme*, Paris, tel Gallimard.

YUDELL M. [2009], « A short history of the race concept », *GeneWatch*, p. 1-13.

ZOUACHE A. [2009], « Socialism, Liberalism and Inequality : The Colonial Economics of the Saint-Simonians in Nineteenth-Century Algeria », *Review of Social Economy*, 67 (4), p. 431-456.